

Vous partez en formation Osez le remplacement !

Un remplacement adapté à vos besoins

- Un salarié est mis à votre disposition selon les compétences recherchées
- Le remplacement est possible le jour de la formation ou dans les 3 mois qui suivent

Une Aide au remplacement

Des aides au remplacement existent pour les agriculteurs (trices) qui suivent une formation professionnelle agricole. Elles permettent de financer le coût de la journée de remplacement :

- Une aide du fonds régional de développement agricole : 75 € par jour de remplacement (7 heures) avec proratisation de l'aide si remplacement <7 heures

Formalités

- Être adhérent au service de remplacement
- Fournir l'attestation de présence à la formation
- OU Fournir une attestation sur l'honneur (formulaire type à récupérer auprès de votreservice de remplacement)

Avant la formation, contactez votre service de remplacement

SR 18 : 02 48 23 45 89

SR 28 : 06 38 86 10 24

SR 36 : 02 54 07 09 53

SR 37 : 02 47 25 21 79

SR 41 : 02 54 41 25 27

SR 45 : 02 38 71 91 30

